

# GRAND CONSEIL

Question Daniel Gander

2014-CE-190

Traitement des micropolluants sur le territoire cantonal

DAEC

05.09.2014

---

La problématique du traitement des micropolluants est un sujet d'actualité. D'après les études effectuées, les mesures prises à la source ne suffisent pas à désamorcer le problème des micropolluants tels que les médicaments, les détergents ou cosmétiques, ainsi que les produits phytosanitaires, industriels, etc. qui se retrouvent dans les lacs et les cours d'eau. Des concentrations très faibles de ces substances suffisent à induire des effets néfastes pour les poissons, les organismes aquatiques, la flore et pouvant même contaminer les sources et les ressources en eau potable.

Afin de solutionner le problème des micropolluants, l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) a mis en place, depuis plusieurs années, la stratégie MicroPoll qui propose une approche sélective consistant à optimiser les STEP de taille moyenne à grande. A ce titre, nous aimerions savoir :

1. Est-ce que les micropolluants font l'objet d'un suivi systématique dans les STEP et cours d'eau du canton ?
2. Combien de STEP seront touchées par la mise en place d'un système moderne traitant les micropolluants ?
3. Dans quel délai les STEP concernées seront-elles équipées de ce nouveau système de traitement ?
4. A combien peut-on estimer les coûts de ces modifications pour le canton et les communes ?

(Sig.) Daniel Gander, député